

Les cotisations (**taxes applicables en sus**) sont calculées en fonction du chiffre d'affaires annuel, selon le barème ci-dessous. L'adhésion dure un an à partir de la date d'entrée en vigueur. Les membres profitent d'une section exclusive du site Web, d'un programme de réductions, de tarifs spéciaux et d'invitations uniques à des événements. Ils peuvent également utiliser le logo de Fenestration Canada et ont droit de vote.

Fabricant

Cette catégorie se définit par une entreprise qui fabrique des produits à l'intention des consommateurs, des constructeurs, des rénovateurs ou des centres de distribution du secteur de la vente au détail. Un membre à grande échelle est un fabricant qui compte plus d'une usine de fabrication au Canada.

✓	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL	COTISATION
<input type="checkbox"/>	Moins de 1 M\$	325 \$
<input type="checkbox"/>	De 1 M\$ à 4 999 999 \$	720 \$
<input type="checkbox"/>	De 5 M\$ à 9 999 999 \$	1 300 \$
<input type="checkbox"/>	De 10 M\$ à 19 999 999 \$	1 900 \$
<input type="checkbox"/>	20 M\$ et plus	2 700 \$
<input type="checkbox"/>	Membre à grande échelle – compte plus d'une usine de fabrication au Canada	4 600 \$

Fournisseur

Entreprises dont l'activité principale (+ 50%) consiste à fournir des produits et services à des fabricants. Les agents manufacturiers qui facturent leurs clients sont considérés comme des fournisseurs.

✓	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL	COTISATION
<input type="checkbox"/>	De 0 \$ à 4 999 999 \$	1 300 \$
<input type="checkbox"/>	De 5 M\$ à 9 999 999 \$	1 900 \$
<input type="checkbox"/>	10 M\$ et plus	2 750 \$

Associé

450 \$

Cette catégorie regroupe les représentants ou agents (qui n'émettent pas de factures) ainsi que les conseillers individuels (dont les services se limitent aux fabricants et qui n'offrent ni certifications, ni essais physiques, ni rapports de simulation).

AUTRES OPTIONS (non-membres, sans droit de vote)

✓		COTISATION
<input type="checkbox"/>	<p>Affilié (accès aux ressources offertes aux membres et droit aux tarifs de membre lors des événements seulement)</p> <p><i>Ce fabricant de la fenestration doit être membre en règle de l'AVFQ, de Fenestration Manitoba, de FENBC, d'IGMA ou de SAWDAC et ne pas être membre de FenCan depuis au moins cinq ans. Sont exclus les fournisseurs, les entreprises qui n'œuvrent pas dans la fabrication et les entreprises admissibles à la catégorie de membre associé.</i></p>	175 \$
<input type="checkbox"/>	<p>Ami de la fenestration (accès aux ressources offertes aux membres seulement)</p> <p><i>Cette catégorie comprend les entreprises et les personnes qui souhaitent profiter des occasions de recommandations, de vente, d'installation et de mise en place de produits de fenestration canadiens, ou encore y participer activement. Il peut s'agir, par exemple, d'architectes, de concepteurs, de constructeurs, de rénovateurs ou de responsables de la construction.</i></p>	100 \$

Le comité des services aux membres évaluera toutes les demandes et avisera les auteurs de celles ayant été acceptées. Les cotisations devront être payées avant que les avantages offerts aux membres n'entrent en vigueur. Fenestration Canada se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande selon son bien-fondé. Toutes les demandes seront soumises à l'évaluation du comité des services aux membres pour approbation définitive.